

PROCÉDURE DE SÉLECTION

APPEL « PLATEFORMES DE RECHERCHE »

Ce document décrit la procédure de sélection de l'appel à projets *Plateformes de Recherche*, destiné à soutenir le développement de plateformes physiques (grands équipements) ou virtuelles (base de données, portails, logiciels...) pouvant avoir un effet structurant sur l'Université de Paris et les partenaires de l'Idex¹. Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles sans restriction. L'appel est pluri-annuel.

Les plateformes peuvent concerner un périmètre varié d'utilisateurs :

- toute la communauté USPC et au-delà ;
- l'une des Facultés de l'Université de Paris, l'IPGP.

L'IdEx a vocation à soutenir principalement les plateformes de la première catégorie. Il peut aussi soutenir ponctuellement des équipements de la seconde catégorie lorsqu'ils présentent un aspect stratégique pour l'Université de Paris ou un caractère unique au niveau régional ou national, et s'inscrivent dans la mise en place de plateformes largement ouvertes aux communautés.

Le financement IdEx sera affecté exclusivement à l'acquisition et à l'installation d'équipements ainsi qu'au fonctionnement initial des plateformes le cas échéant (voir page suivante), leur opération régulière relevant des ressources des établissements et des organismes de recherche impliqués. Les demandes de financement devront donc présenter un dispositif clairement structuré pour :

- la programmation pluriannuelle des ressources humaines nécessaires à l'opération de l'équipement ;
- la définition d'un modèle économique viable à long terme (au coût complet de la plateforme), intégrant notamment les contributions des utilisateurs ainsi que les coûts de maintenance et de jouvence des équipements ;
- la trajectoire pour l'obtention de labels de qualité lorsque cela est pertinent, notamment pour les plateformes destinées à être ouvertes aux acteurs industriels.

Chaque projet pourra obtenir un montant maximal de 1 M€ (sauf décision exceptionnelle du Comité de pilotage de l'IdEx), sur une durée de 3 ans au maximum² et dans la limite des dates d'éligibilité des dépenses IdEx.

Il est recommandé de surveiller l'articulation entre les dates d'éligibilité des dépenses IdEx et les conditions des autres financeurs pour les projets intégrant des cofinancements externes aux établissements membres de USPC. À cet effet, une prise de contact rapide avec la Direction de la Recherche et le/la vice-président.e Recherche de son établissement/organisme est très vivement conseillée pour valider le montage financier envisagé pour le projet.

CALENDRIER

Le calendrier s'étend de février 2019 à octobre 2019 :

- 3 septembre 2019 (12h, heure de Paris) : date limite de soumission des dossiers par voie électronique (1 fichier attaché unique au format pdf exclusivement à l'adresse : AO-IdEx-UnivParis@uspc.fr),
- 4 septembre – octobre 2019 : évaluation et sélection des projets,
- Fin octobre 2019 : publication des résultats et communication auprès des déposant.e.s.

¹ EHESP, FMSH, Inalco, Sciences Po, Université Paris 13, Université Sorbonne Nouvelle, CNRS, Ined, Inria, Inserm et IRD. L'appel est également ouvert à l'ENSAPVS.

² Sous réserve d'une reconduction de l'IdEx à l'issue de la période probatoire.

ÉLIGIBILITÉ

L'appel est ouvert aux personnels (ingénieur.e.s, chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s) de l'Université de Paris et des partenaires de l'IdEx.

Les dépenses éligibles sont :

- l'achat des équipements et les coûts de garantie ;
- les salaires des personnels dédiés au développement technique ou à l'installation des équipements, avec pour chaque recrutement un livrable en fin de contrat concernant le développement de la plateforme ;
- les frais de travaux directement liés à l'installation de l'équipement ;
- des frais de fonctionnement, limités et dégressifs, sont possibles. Le montant de ces frais ne pourra pas dépasser 30% de la dotation la première année du projet. Les frais de fonctionnement recouvrent entre autres les consommables/fluides nécessaires aux équipements, les prestations de service externes, les frais de facturation interne et d'éventuels frais de missions.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier, de 25 pages maximum, comprend les documents suivants :

- Une description scientifique et technique du projet de plateforme (construction ou développement), ainsi que le nom et les coordonnées de la personne responsable ;
- Une description de l'intérêt stratégique du projet pour l'Université de Paris et les partenaires concernés, incluant un état de l'art ou un 'benchmarking' national et international, la description des utilisateurs/trices pressenti.e.s dans la communauté USPC et au-delà, la politique de gestion des données de recherche générées par la plateforme, et la place de la plateforme dans la stratégie des organismes de recherche et des établissements partenaires ; le cas échéant, une stratégie de valorisation (économique, formation continue ...) pourra être présentée ;
- Une projection à 5 ans avec des jalons permettant son évaluation, en particulier concernant les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement, le profil d'utilisation et l'amélioration de la qualité du dispositif (mise en place et suivi des avis d'un comité externe de suivi scientifique, mise en place lorsque c'est pertinent de normes de qualité certifiées ISO ou autres, etc.) ;
- Les éventuels devis d'équipement obtenus ;
- Le détail du budget total nécessaire, en précisant la part demandée sur fonds IdEx, avec un calendrier des dépenses ; les co-financements obtenus et/ou demandés seront également mentionnés avec mention des dates de réponses attendues ;
- Un modèle économique de fonctionnement pérenne décrivant en particulier les co-financements attendus hors fonds IdEx (Université de Paris, partenaires privilégiés dont notamment CNRS, INSERM, autres partenaires, autres financements), ainsi que les contributions demandées aux utilisateurs pour participer aux frais d'utilisation, de maintenance et de jouvence le cas échéant.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque responsable de projet. Une version traduite pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers sont instruits par une commission composée du groupe des vice-président.e.s Recherche de USPC, des représentant.e.s des organismes partenaires de l'IdEx, et du vice-président en charge de l'IdEx. Cette commission pourra consulter des expert.e.s nationaux ou internationaux externes. Les avis sont ensuite transmis avec un avis motivé au Comité de pilotage de l'IdEx pour décision finale.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Chaque lauréat.e s'engage à rendre compte, selon des modalités qui seront définies dans le courrier de notification :

- de l'affectation effective des crédits et d'un compte rendu financier annuel des dépenses engagées ;
- des actions de recherche et de formation rendues possibles par la plateforme ;
- de l'apport de la plateforme au rayonnement scientifique de l'Université de Paris et de ses partenaires privilégiés ;
- d'une analyse reprenant la projection à 5 ans et les jalons proposés dans le dossier de candidature.

Une fiche de '*reporting*' sera mise à disposition de chaque lauréat.e et devra être impérativement renseignée.